

## **Infos – parents / enfants / accompagnants**

### **Prix**

CHF 65.00 pour le premier enfant et CHF 60.00 pour les suivants, Pass Mobilis compris.

### **Validité**

Le Pass est valable du **12 au 27 octobre 2024** et fait office de titre de transport pour toutes les activités. Il comprend un abonnement Mobilis 12 zones en 2<sup>ème</sup> classe. **Le jeune doit toujours l'avoir sur soi, la photo doit y être apposée.** Il peut être utilisé pour tous les déplacements, même hors des activités du Passeport-Vacances, pour cette même durée.

### **Handicap**

Les enfants avec un handicap sont les bienvenus ! Veuillez le signaler lors de l'inscription, ce qui nous permet d'adapter son programme d'activités. Toutefois, pour son confort et selon son handicap, le Passeport-Vacances se réserve le droit de vous demander d'accompagner l'enfant.

### **Passeport-Vacances**

Le Passeport-Vacances s'adresse aux jeunes nés entre 2008 et 2018. Certaines activités ont des limites d'âge.

### **P'tit Passeport**

Le P'tit Passeport s'adresse aux enfants de 6 à 7 ans, nés en 2017 et 2018. Les activités auront lieu sur place ou avec transport en mini-bus (pas en transports publics).

### **Pass'Relax**

Les enfants de 13 à 16 ans (nés entre 2008 et 2011) recevront des bons grâce auxquels ils pourront faire des activités gratuites hors du Passeport-Vacances. **Les enfants ne sont PAS sous la responsabilité du Passeport-Vacances !**

### **Inscription**

Choisir 4 activités par jour et par ordre de préférence. Notre système informatique fait une répartition, la plus équitable possible, entre tous les participants.

## **Passeport groupé**

Notre système informatique permet de grouper deux jeunes qui désirent avoir les mêmes activités. Ils doivent le préciser lors de l'inscription sur internet « je veux associer mon Passeport ». Ils doivent choisir les mêmes activités, l'âge des participants doit être identique ou correspondre aux deux pour que l'activité puisse être saisie. Ils doivent également avoir les mêmes jours d'absence.

## **Résultat**

Tu obtiendras un minimum de 6 activités pour les 2 semaines du passeport pour autant que ton bulletin d'inscription soit complètement et correctement rempli. S'il ne l'est pas, cela diminue également tes chances d'obtenir des activités. Mais parmi plus de 250 activités différentes, il y a largement de quoi faire ton choix !

## **Confirmation**

Tu recevras ta confirmation autour du 22 septembre. Dès le mercredi 9 octobre tu pourras consulter les places libres sur le site interactif avec ton login et appeler la permanence pour compléter ton passeport.

## **Engagement et empêchement**

Celui qui a choisi une activité et qui l'a obtenue doit s'y présenter. S'il ne peut y participer, il le fera savoir dès que possible à la permanence téléphonique, afin qu'un autre jeune puisse la reprendre. A défaut, il peut être pénalisé ou même se voir retirer son passeport.

## **Remarques**

**Avant de partir à une activité, contrôlez sur votre confirmation ou dans la brochure s'il faut prendre quelque chose pour y participer.**

## **Places disponibles**

Du mercredi 9 au vendredi 25 octobre, une permanence téléphonique est en place. Chaque participant peut demander les activités qui auraient des places libres et s'y inscrire. **Il n'est pas possible d'échanger une activité.**

Ouverture de 8 h 00 à 10 h 30 et de 14 h 00 à 15 h 00, du lundi au vendredi. Le numéro de la permanence sera indiqué sur la confirmation.



## **Départ**

Les participants se rendent au lieu de rendez-vous noté dans la brochure et sur la confirmation. Pour les activités qui nécessitent un déplacement, il ne faut en aucun cas se rendre directement sur le lieu d'activité car les accompagnants attendront inutilement sur le lieu de rendez-vous. Les transports sont déjà organisés et il suffit d'un enfant de moins pour ne plus bénéficier du tarif collectif.

## **Plan ou décharge**

Si l'activité nécessite un plan ou une décharge à signer, c'est indiqué par le pictogramme 

## **Retard au rendez-vous**

L'heure de rendez-vous passée, personne ne sera là pour attendre les participants en retard et ils ne seront pas sous la responsabilité du Passeport-Vacances.

## **Interruption de l'activité**

Les activités d'une journée sont parfois interrompues pour la pause de midi. Ceci est mentionné dans la brochure. A ce moment-là, les participants ne sont **plus sous la surveillance, ni sous la responsabilité** du Passeport-Vacances.

## **Retour**

Pour les activités avec transport, les parents peuvent autoriser leur enfant à descendre du train ou du bus lors d'un arrêt sur le trajet de retour. Ils doivent le signaler à l'accompagnant et le dos du Passeport de l'enfant reçu lors de la confirmation doit être signé par les parents.

## **Fin d'activité**

Passé l'heure indiquée dans la brochure, les participants ne sont plus sous la surveillance d'un adulte, ni sous la responsabilité du Passeport-Vacances.

## **Activités avec risque d'annulation**

Les activités qui portent le pictogramme  peuvent être supprimées au dernier moment (pluie, froid, terrain non praticable, etc.). Une information sera communiquée sur la page d'accueil du site [www.pv-morges.ch](http://www.pv-morges.ch), environ 2 heures avant l'activité en cas d'annulation. Aucune information n'est

donnée si elle a lieu. Voir rubrique «Places disponibles» depuis le site interactif pour éventuellement obtenir une nouvelle activité.

### **Goûter**

Selon la durée de l'activité, à vous de juger si vous devez en prendre un. Il est parfois offert, mais ce n'est pas précisé dans la brochure. Si votre enfant a des allergies alimentaires, vous devez lui fournir son propre goûter.

### **Marque d'identification**

Pour simplifier le travail des accompagnants lors de déplacements en car, bus ou train, les participants devront porter un brassard de couleur qui sera fourni au départ et qui devra être restitué sans faute à l'arrivée.

### **Remboursement**

Les Passeports-Vacances achetés seront remboursés seulement sur présentation d'un certificat médical.

### **Pass**

Il sera envoyé avec la confirmation. Il faudra y rajouter la photo et une copie de la carte d'identité, le contrôler, le présenter à chaque rendez-vous d'activité et le garder avec soi.

### **Discipline**

Le Pass pourra être retiré en cas de comportement donnant lieu à des plaintes.

### **Accompagnants**

Ils encadrent bénévolement les groupes et reçoivent les informations par écrit pour chaque activité qu'ils accompagnent (horaires de train, bus, plans, etc.). Les parents, grands-parents, amis sont les bienvenus. Inscrivez-vous !  
Inscriptions et renseignements : Brigitte Schilt 079 450 40 84.

### **Séance info**

Une fois que les accompagnants ont reçu la confirmation des activités qu'ils accompagnent, une séance d'information leur est vivement conseillée :  
mardi 8 octobre à 19 h 00 à la Maison des Associations à Morges.

## **Bénévoles**

Merci de vous souvenir que l'équipe d'organisation, les organisateurs et les accompagnants donnent de leur temps pour votre plaisir. Faites en sorte qu'ils aient eux aussi du plaisir à participer ! Un petit MERCI ne coûte rien !

## **Membres**

Moyennant une cotisation annuelle de Fr. 40.00, la qualité de membre permet de prendre connaissance de nos comptes et rapports d'activité, d'assister aux assemblées générales et d'y avoir un droit de vote.

## **Assurances**

Les participants ne sont pas assurés par le Passeport-Vacances Morges et environs (accidents, responsabilité civile).

## **Coordonnées**

Passeport-Vacances Morges et environs  
Chemin de la Grosse-Pierre 1  
1110 Morges  
Site internet : [www.pv-morges.ch](http://www.pv-morges.ch)

